

L'OPINION PUBLIQUE

JEUDI 29 OCTOBRE 1874

LES CHOSSES DU JOUR

Le discours de M. Blake fait encore le principal objet des discussions de la presse. M. Blake a la fortune rare de voir dans tous les camps des bras tendus pour le recevoir; on le cajole, on le convoite ouvertement. Mais, chose plus singulière, on prétend des deux côtés le posséder déjà. Le parti du *Canada first* le réclame comme son chef naturel; le *Globe*, tout en désapprouvant ses projets de réformes, le considère comme une des lumières du parti libéral; les conservateurs assurent que sa place est dans leurs rangs.

Le *Grip*, journal satirique publié à Toronto, définit très-bien la position de M. Blake en le représentant comme un oiseau rare, perché sur une borne, et entouré de plusieurs chasseurs qui veulent l'attraper en lui mettant du sel sous ses plus longues plumes. M. McKenzie l'approche de front, sûr de sa proie. M. Cameron est en arrière, un peu de côté. M. Howland, chef du *Canada first*, a été assez avisé pour monter sur la clôture, il est le plus près de tous. Dans la porte d'une maison voisine, George Brown, habillé en commère, observe la chasse avec inquiétude.

Jaloux sans doute du succès de M. Blake, le professeur Goldwin Smith vient aussi de faire un discours à sensation. Celui-là est un réformateur qui sera moins écouté que bien d'autres, surtout dans la province de Québec. Ses antécédants le rendent très-suspect aux catholiques.

Saviez-vous que nous avions une immigration Islandaise?

Trois cent cinquante-deux Islandais sont arrivés à Québec durant le mois dernier. Un agent du gouvernement d'Ontario les a pris sous sa protection, et ils sont tous aujourd'hui fixés dans la partie de cette province réservée aux octrois gratuits. *Free Grant District*.

Il paraît que les habitants de l'Islande, après un millier d'années d'une rude expérience, ont fini par se fatiguer de leur pays. Ils ont chargé trois des leurs de courir le monde pour voir s'il n'existe pas quelque part un coin de terre inhabitée où ils pourraient se transporter en masse. Car ils veulent tous s'en aller; ils disent que le climat chez eux a beaucoup perdu depuis un demi-siècle, et que leur île, qui n'a jamais été du reste un Eden, est devenue tout à fait inhospitalière. Leurs agents sont allés aux Etats-Unis, et ont rapporté que le territoire d'Alaska conviendrait à leurs compatriotes, qu'il y faisait assez froid, etc. Mais ceux qui viennent d'arriver et que l'agent d'Ontario a arrêtés au passage, disent que le climat des territoires canadiens ferait aussi parfaitement leur affaire. Ils vont écrire cela au pays, et bientôt il y aura un autre élément à la "nouvelle nationalité."

Est-ce que le gouvernement de Québec ne pourrait pas nous procurer un peu d'Islandais à nous aussi?

On trouvera au titre des nouvelles un compte-rendu sommaire du procès Lépine. Tous les témoins de la poursuite ont été interrogés et l'on peut se faire une idée complète de l'étendue de l'accusation. Le fait de la mise à mort de Scott est légalement prouvé, aussi bien que la participation de Lépine dans cet acte, soit comme commandant du peloton d'exécution, soit comme l'un de ceux qui composaient ce peloton. Il reste deux questions, au moins, à examiner pour déterminer le degré de culpabilité d'un pareil acte: 1o. des soldats, obéissant dans un temps de révolution au gouvernement de leur choix, sont-ils moralement coupables d'un meurtre en fusillant un de leurs semblables? 2o. si le gouvernement de Riel était établi *de facto*, ceux qui lui ont obéi étaient-ils légalement coupables?

On verra, par le compte rendu, que M. Chapleau se propose de prouver que le gouvernement de Riel était un gouvernement de fait.

Nous publions dans une autre colonne l'annonce d'une loterie au profit de l'œuvre de Notre-Dame de Lourdes.

L'église que construit M. Napoléon Bourassa sera certainement un des plus beaux monuments de notre ville. On peut en juger dès maintenant, et tout le monde voudra, tout en faisant un acte de piété catholique, encourager le brillant artiste à compléter sa noble entreprise.

OSCAR DUNN

P. S. Nous arrêtons le tirage de notre journal pour annoncer à nos lecteurs une bien triste nouvelle. Lépine a été trouvé coupable, lundi le 26 courant.

NOUVELLES

Fort-Garry, 17.—Hier, Joseph Nolin a déclaré en cour qu'il avait été le secrétaire particulier de Lépine, pendant l'insurrection et qu'il avait occupé aussi la place de secrétaire au tribunal qui a condamné Scott; cette cour se composait de Lépine et de six capitaines nommés Ritchot, Nault, Delorme, Baptiste Lépine, Lagimodière, et Goulet. L'accusation portée contre Scott était de s'être révolté contre le gouvernement provisoire et d'avoir frappé un des capitaines.

Les témoins qui ont paru contre Scott ont été Riel, Turner et Delorme; Scott n'était pas présent lorsque les témoignages ont été rendus.

Ritchot fit motion, secondé par André Nault, que Scott soit condamné à mort; Ritchot, Nault, Delorme et Goulet votèrent pour, Baptiste Lépine vota contre et Lagimodière demanda que la sentence fût commuée en un exil, et Lépine annonça ensuite la décision et déclara que Scott serait exécuté.

Riel parla en faveur de l'application de la peine de mort. On fit alors venir Scott et on lui annonça en anglais la décision de la cour. Il protesta contre la sentence et on ne lui demanda pas s'il avait des témoins à faire entendre.

Le témoin ne sait pas ce qu'est devenu le corps de Scott.

La déposition de Nolin est la plus importante qui ait été entendue jusqu'à présent, elle n'avait pas été demandée, l'automne dernier, lors de l'examen préliminaire.

Cette après-midi, John Bruce déclara que Goulet, un des capitaines qui a jugé Scott, lui avait dit qu'une semaine après l'exécution, le corps de Scott avait été jeté dans la rivière de la Seine, à un quart de mille de son embouchure, en face de la pointe Douglass, Winnipeg. Le corps avait été conduit là dans un traineau du Dr. Schultz, dont les rebelles s'étaient emparés.

Sur les autres points la déposition de Bruce corrobore le témoignage précédent.

La cour s'ajourne ensuite à lundi matin.

Fort Garry, 19.—M. Bain dit avoir vu Scott, se rendant au lieu de l'exécution.

Chambers a vu le peloton d'exécution, placé à vingt-neuf ou trente pas de Scott. Il ne sait pas qui a commencé le feu. Il ne sait pas si c'est le prisonnier qui a donné le commandement, mais il pense qu'il a fait un signe avec son mouchoir.

L'hon. M. Girard a parlé dans sa déposition d'une lettre de Riel et Lépine au lieutenant-gouverneur, en date du 3 janvier 1873. M. Girard n'avait pas cette lettre en sa possession.

Duncan Nolan a vu Lépine conduisant Scott à l'exécution, il ne l'a pas vu commander le feu.

Joseph Nolin, secrétaire de Lépine, a été aussi secrétaire de la Cour Martiale qui a condamné Scott à mort. Lépine était président de la Cour. Les votes ont été pris en l'absence de Scott. La sentence de mort a été proposée par Ritchot, secondée par André Nault, Elzéar Goulet et Joseph Delorme, Elzéar Lagimodière a voté pour l'exil, et Baptiste Lépine, frère du prisonnier, s'est prononcé contre la sentence de mort. Le prisonnier (Lépine) dit que la majorité l'ordonnant, Scott devait mourir.

Le verdict ayant été rendu, Riel qui était un des accusateurs et un des témoins, envoya chercher Scott et lui expliqua en anglais l'accusation qui pesait contre lui et les dépositions qui l'accompagnaient. Le témoin ne sait pas ce que Scott a répondu. Scott a su par Riel quelle était sa sentence. Riel parlait en anglais à Scott.

Lépine n'a jamais parlé lorsque Scott s'est trouvé devant la Cour. Au moment de l'exécution, Lépine se trouvait près de Scott. Le témoin ne l'a pas vu commander le feu.

Il a appris d'Elzéar Goulet que le cadavre avait été enterré près du bastion est; il pense qu'il a été jeté dans la rivière, sans le savoir personnellement.

John Brousseau dit n'avoir été président que de nom de l'insurrection; Riel avait tout le contrôle. La plus grande partie des lettres publiées sous sa signature dans les journaux anglais étaient fabriquées par un individu nommé Richard. Goulet lui a dit que Scott n'était pas mort dans le bastion; mais avait été achevé à coups de revolver et de là jeté dans le fleuve, dans l'endroit précis où Goulet a été noyé lui-même.

Une discussion s'éleva entre la poursuite et la défense sur ce genre de preuve et la Cour réserva sa décision.

François Charette fut ensuite appelé.

Fort Garry, 22.—Bonnatyne a terminé sa déposition ce matin. Elle tend à prouver que le parti de Riel était ligué avec les Yankees et les Feniens dans l'intérêt de ses desseins. Riel l'a admis, mais il a déclaré que son intention était de les répudier après qu'il se serait vu assez fort; ce qu'il a fait effectivement. Deux ou trois Canadiens et Métis français ont été examinés aujourd'hui; ils ont tous donné des dépositions contradictoires et sans importance.—Ce matin le père Ritchot a été assermenté et a donné sa déposition. Il a fait le récit de sa nomination comme délégué avec Scott et Black, et allait donner la substance des conversations qu'ils ont eues avec Sir Geo. E. Cartier et Sir John A. MacDonald lorsque le juge lui a dit qu'il ne pouvait entrer dans ces détails; il a demandé des ordres en Conseils et des Actes du Parlement afin de faire reconnaître le Gouvernement Provisoire et les délégués.

Le Juge en chef Wood a demandé à M. Chapleau s'il n'essayait pas de prouver que le Gouvernement Provisoire existait *de facto*, et d'établir ainsi son droit d'exécuter Scott. M. Chapleau a répondu que c'était là son intention et a demandé à la Cour d'ajourner jusqu'à demain matin à 10 heures, en faisant remarquer que la décision sur ce point amènerait la fin du procès. La Cour fut alors ajournée.

Octobre, 22.—Ce matin en cour le Père Ritchot a produit les originaux français des documents déjà publiés dans le rapport du comité du Nord-Ouest. Le témoin a offert de produire les copies de trois lettres échangées entre le gouverneur Morris et le Gouvernement Provi-

soire, mais le juge n'a pas voulu les recevoir. En réponse à la question: "Avez-vous en votre possession, ou avez-vous reçu aucune communication officielle du gouvernement canadien ou d'aucun de ses membres, relativement à la conduite que le gouvernement Provisoire allait tenir, dans l'intervalle, avant l'arrivée des troupes et du colonel Wolesby?" le Père Ritchot répondit qu'il n'avait eu qu'une communication verbale de Sir Geo. E. Cartier et Sir John A. MacDonald. Le juge a déclaré ne pouvoir admettre l'information verbale.

Fort Garry, 22.—Le Père Ritchot a continué sa déposition cette après-midi.

Le sénateur Sutherland Lagennière et Hapte ont été les derniers témoins examinés. Le dernier a déposé qu'après que le corps de Scott eut été transporté au Fort dans une boîte, il a entendu les mots "I say! I say!" s'échapper de la boîte, et que les gardes lui ont ordonné de s'éloigner.

L'accident arrivé à Mgr. Taché n'est pas aussi grave qu'on l'avait dit d'abord. Il n'y a que le petit os du pied de brisé. C'est le dernier témoin et sera examiné demain. Le procès se terminera samedi.

Fort Garry, 23.—Mgr. Taché a été examiné ce matin. On l'a transporté sur un brancard, car il ne peut marcher, à la suite de l'accident dont il a été victime. La cour s'est assemblée à onze heures et l'interrogatoire du témoin n'était pas terminé à l'ajournement, qui a eu lieu à une heure. Le témoignage de Mgr. Taché ne diffère pas de celui qu'il a rendu devant le comité du Nord-Ouest. Il sera transquestionné cette après-midi.

On avait annoncé l'an dernier, en Angleterre, que tous les volontaires de la guerre de 1812 devaient recevoir une pension du gouvernement Impérial, et en conséquence de cette nouvelle, les vétérans de la milice coloniale de 1812, qui avaient servi dans les troupes impériales, ont fait des demandes de pension, mais ils ont été désappointés plus tard, en apprenant que les soldats de l'armée régulière auraient seuls droit à cette faveur. On affirme aujourd'hui, qu'après mûre considération de la question, le gouvernement de la Puissance est décidé à demander au Parlement une légère pension pour tous les vétérans de la milice canadienne qui ont combattu sur les frontières.

Le Révd. M. A. Valois, ci-devant chapelain du Couvent d'Hochelaga, a remplacé le Révd. M. J. F. Michaud, & Lawrence, Maas.

Le *Canadien* a commencé la publication d'un écrit de M. A. N. Montpetit, déjà si avantageusement connu dans le monde littéraire canadien, et donne l'historique de la colonie naissante de Metgermette, qui est appelée par sa situation et par ses ressources, à devenir une des parties les plus florissantes du pays.

Nous avons reçu le numéro prospectus du *Travailleur*, nouveau journal publié par M. Ferd. Gagnon, à Worcester, Mass., et Woonsocket, R. I. Cette feuille a pris pour devise, les mots: "Foi, Espérance et Charité." Voici une partie du programme du *Travailleur*:

"Nous nommons notre journal le *Travailleur*, désirant en faire un rude ouvrier dans le champ des principes et des idées catholiques, en même temps qu'une sentinelle avancée pour veiller à la sauvegarde de tout ce qui constitue la nationalité canadienne française. Dans cette double fonction, fidèle sera le *Travailleur* à cette devise: *Soyons catholique et français*."

Le *Travailleur* contiendra toujours les dernières nouvelles des pays étrangers, du Canada et des Etats-Unis. Succès au nouveau confrère.

Le *Travailleur*, de Worcester, annonce la mort de Mgr. MacFarland, évêque du diocèse de Hartford, Conn., arrivée lundi le 12. Mgr. MacFarland était évêque depuis le 14 mars 1858. Il était âgé de cinquante-six ans.

L'hon. Letellier de St. Just croit devoir bientôt partir pour Washington, pour affaire de son département.

La Compagnie du pont Stadacona s'adressera à la Législature, à la prochaine session, pour lui demander un acte d'incorporation dont l'objet est la construction d'un pont sur le St. Laurent, entre Québec et la Pointe Lévis, pour un chemin de fer et autres fins.

On lit dans le *Boston Journal*:

"Nous apprenons avec plaisir que M. Joseph Milimore, frère de l'artiste distingué, Martin Milimore, qui est actuellement à Rome, vient de conclure un contrat, avec un comité représentant les citoyens de Montréal, pour exécuter une statue en marbre, de grandeur naturelle, de Son Excellence Lord Dufferin, gouverneur actuel de la puissance du Canada. Le prix convenu est de \$10,000. "M. Joseph Milimore exécutera lui-même ce travail et dans ce but il doit partir sans retard pour Rome."

L'inauguration du chemin de fer de Sherbrooke, Township de l'Etat de Kennébec a eu lieu le 22 courant, après midi, ou beaucoup d'invités des Etats-Unis et du Canada étaient présents pour être témoins de la marche du premier train sur la ligne de Sherbrooke à Weedon. Parmi ceux qui étaient présents se trouvent le directeur du chemin, les hons. Geo. Irvine, Malhot, Angers, Brooks, M. P., Aylmer, M. P., l'orateur Blanchet et les maires de toutes les municipalités d'ici à Québec, l'ex-gouverneur Smith, président du Vermont-Central, l'ex-gouverneur Page, Vermont, le général Birg, le commodore Narden, l'hon. Tomkins Prentice, le maire de Norwich, Frank Johnston, caissier de la banque de Norwich et environ 45 autres employés du chemin de fer du Canada et des Etats-Unis. Les hôtels sont remplis d'étrangers.

Le dîner offert au secrétaire provincial a eu lieu le même soir au Town Hall. Le fauteuil était occupé par